

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
DELIBERATION N° 13

L'an deux mil dix-neuf, le six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : MM. ETCHEGARAY, MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h04), MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h23), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15), MM. SALDUCCI, ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 18h25), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mmes TAIEB, CANDILLIER (à partir de 18h56), BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU; Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE (jusqu'à 18h04) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h23) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par Mme MEYZENC (à partir de 22h15) ; M. POCQ par Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15) ; M. SALANNE par M. SOROSTE ; Mme MEYZENC par M. NEYS (jusqu'à 18h25) ; M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h56) ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire,

Absent :

M. POCQ (à partir de 22h15 à compter de la délibération n°31).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – « Dimanches en musique » et festival international de chœurs Koruak - Fixation des tarifs.

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Bayonne propose la saison des « Dimanches en musique » et le festival international de chœurs Koruak.

La saison 2019/2020 des « Dimanches en musique » comptera six concerts payants :

- quatre concerts directement portés par la Ville de Bayonne ;
- deux concerts qui feront l'objet de contrats de partenariat avec le Conservatoire du Pays Basque Maurice-Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Pour cette saison, il est proposé la grille tarifaire suivante :

1/ abonnement aux six concerts payants de la saison :

- plein tarif : 48€
- tarif réduit pour les seniors bayonnais (à partir de 60 ans) : 43€
- tarif carte Décllic : 25€
- enfant de moins de 14 ans accompagné d'un adulte : gratuit

2/ les prix par concert (pour les concerts directement portés par la Ville de Bayonne) :

- plein tarif : 12€
- tarif comités d'entreprise (et groupements assimilés) : 10€
- tarif carte Décllic : 8€
- tarif « très social » : 1€
- enfant de moins de 14 ans accompagné d'un adulte : gratuit

Pour l'édition 2019 du festival international de chœurs Koruak programmé à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, il est proposé la grille tarifaire suivante :

1/ abonnement aux trois concerts payants :

- plein tarif : 24€
- tarif carte Décllic : 15€
- enfant de moins de 14 ans accompagné d'un adulte : gratuit

2/ prix par concert :

- plein tarif : 12€
- tarif de groupe (10 personnes et plus) : 10€
- tarif carte Décllic : 8€
- tarif « très social » : 1€
- enfant de moins de 14 ans accompagné d'un adulte : gratuit

Le tarif réduit prévu pour les comités d'entreprise et groupements assimilés fera l'objet de conventions entre la Ville et les comités d'entreprise (et groupements assimilés) intéressés.

Le tarif « très social » fera l'objet de conventions entre la Ville et divers opérateurs sociaux. Il permettra, dans le cadre d'un travail spécifique d'accompagnement, de favoriser l'inclusion sociale de populations plus fragiles. Un quota de places à tarif « très social » pourra être réservé pour chacun des concerts.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les grilles tarifaires de la saison des « Dimanches en musique » et du festival international de chœurs Koruak, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions précitées à intervenir.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne